EXTRAIT DU PROCES-VERBAL, DES DE LIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUÀIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 15 Votes : pour : 11

Nbre de membres présents : 11 Contre : Contre :

L'an deux mille treize, le vingt et un décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 12 décembre 2013

<u>Etaient Présents</u>: Mmes GOT – JUNIN – MM BITEAU – BUSSEREAU – CORSAN – HILLAIRET – PEROCHAIN – PIERRE – PLISSON – QUESSON – TALLIEU.

Délibération N°2013-04- 69 : Demandes de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Général de la Charente-Maritime, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Régional du Poitou-Charentes pour assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan

Vu le CGCT:

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan;

Il est décidé, à l'unanimité:

Article unique. De manière à assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan en 2014, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions forfaitaires d'un montant de 25 000 € auprès du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Général de la Charente-Maritime, du Conseil Régional du Poitou-Charentes et du Conseil Régional d'Aquitaine.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 21 décembre 2013

